Image not found or type unknown

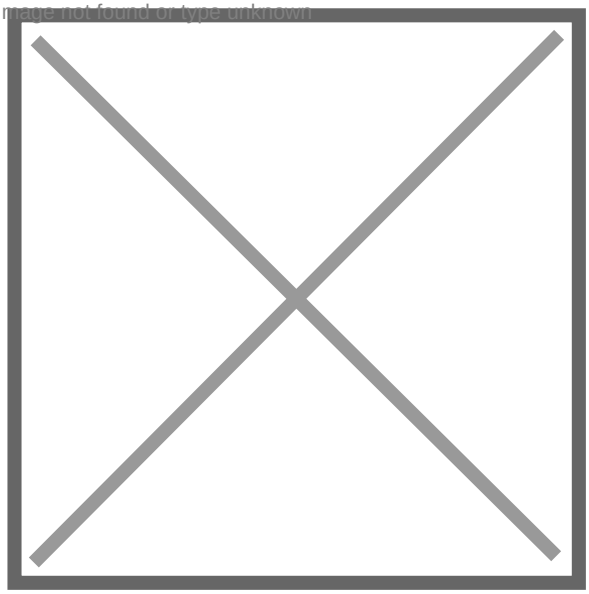

CONVENTION D HONORAIRE

Par **rehad**, le **26/02/2023** à **07:47**

bONJOUR,

Ma fille unique n’a pas fait preuve d'ingratitude je suis obligé de faire une procédure pour révocation de la donation que je lui ai faite, bien immobilier.

Je vais signer une convention d'honoraires ce qui est normal .

Que dois je signer je ne voudrais que l'avocat me demande un pourcentage énorme sur les biens qu'il récupère s'il y obtient gain de cause.

Merci de votre conseil

REHAD

Par **amajuris**, le **26/02/2023** à **10:31**

bonjour,

à vous de lire attentivement la convention d'honoraires et de refuser de la signer si les clauses de cette convention ne vous conviennent pas.

salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés